

Autour de la Fontaine...

UN LIEN ENTRE NOUS



Le conseil municipal

Vos élus (sur rendez-vous)

LE MAIRE

Didier BESNIER

2^e Vice-Président de la CCDSP

Vice-Président des Maires de la Drôme

LES ADJOINTS

Véronique CANESTRARI

1^{ère} Adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse

Conseillère communautaire

Michel LEVARDON

2^e Adjoint délégué à l'état-civil et à l'action sociale

Vice-Président du CCAS

Xavier SAPLANA

3^e Adjoint délégué au cadre de vie et à la ruralité

Elodie GROUILLER

4^e Adjointe déléguée aux ressources et à la communication

Antony SOUCHE

5^e Adjoint délégué aux travaux et à l'aménagement du village

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Gaëlle SAVINAS

Conseillère municipale déléguée à la vie locale,

associative et aux animations

Fabien COULLOMB

Conseiller municipal délégué à la sûreté et à la sécurité

Cindy COLLOCA

Conseillère municipale déléguée aux affaires juridiques

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Pierre AYMARD

Marc BOYER

Lydie BOUR

Nathalie BLANGERO

Laurent MEILHAC

Laurent MEYNIER

Lydie PONCON

Eric SAVELLI

Cyrielle CHAMBOVET

Séverine LABELLE

.....
Pour nous contacter :

accueil@rochegude.fr ou 04 75 04 81 12

Pour suivre les actualités au jour le jour :

www.mairie-rochegude.fr

www.facebook.com/rochegude26

et sur l'application Cityall

NUMÉROS UTILES

Mairie :

04 75 04 81 12

Groupe Scolaire Simone Veil :

04 75 04 82 24

Gendarmerie de

Saint-Paul-Trois-Châteaux :

04 75 04 70 67

Accueil de loisirs « Loisirs au vent »

(Tulette) :

04 75 98 34 38

Accueil de loisirs « Rubis' Cube »(SP3C) :

04 75 96 62 91

Communauté de Communes

Drôme Sud Provence :

04 75 96 63 02

Service déchets (CCDSP) :

04 75 96 06 12

Office de tourisme intercommunal :

04 75 04 07 98

SOMMAIRE

3-4	Édito
5-7	Patrimoine
8-11	Travaux
12-15	Cérémonies et fêtes
16-18	Groupe scolaire
19	Don de sang
20-23	Sécurité
24-25	Bien vivre ensemble
26	Social
27	Environnement
28-29	Félicitations
30-31	Pêle-mêle

Directeur de la Publication : Didier BESNIER
Rédaction : Didier BESNIER, Amélie HOUDART
Crédit photo : services municipaux, élus, Freepik
Conception, réalisation et impression : BURINTER
Tirage : 900 exemplaires

Edito

« Il est bon de faire confiance au temps qui passe : l'avenir nous révèle toujours ses secrets. » Ève BELISLE

Chères Rochegudiennes, Chers Rochegudiens, ce nouveau numéro de « Autour de la Fontaine » se veut, pour certains, une révélation d'évènements méconnus ; pour d'autres, une invitation à raviver les souvenirs de moments partagés.

En ce début d'année, lors de la cérémonie des Vœux, plusieurs Rochegudiens ont été mis à l'honneur pour leur engagement remarquable. M^{me} Sylvie et M. Laurent MEYNIER ont reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole. M^{me} Suzy SUPPARO, M^{me} Christelle SAPLANA, M. Jean-Pierre AYMARD et M. Joffrey SARRAIRE ont, quant à eux, été décorés de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. Au nom de toute la commune, je leur adresse à nouveau mes plus chaleureuses félicitations. Ces parcours exemplaires sont autant de sources d'inspiration pour nous tous.

Depuis 2024, votre équipe municipale s'est mobilisée avec énergie, détermination et sens du service public pour faire avancer Rochegude. De nombreux projets structurants ont vu le jour ou ont progressé de manière significative, témoignant d'un travail collectif rigoureux et visionnaire :

- Enfouissement des réseaux et réfection des voiries dans le quartier du Valadas,
- Travaux de rénovation sur les bâtiments publics (école, chapelle Saint-Denis),
- Acquisition de terrains stratégiques pour la création de nouveaux services à la population,
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection pour renforcer la sécurité,
- Accompagnement actif à l'arrivée de la fibre,
- Réhabilitation et sécurisation du patrimoine (notamment par le renforcement de la Défense Incendie),
- Reprise des travaux de rénovation de l'église Sainte-Anne,
- Remplacement des équipements de l'aire de jeux, pour le plus grand bonheur des plus jeunes.

À travers ces réalisations, c'est tout l'engagement des élus qui se traduit concrètement sur le terrain, au service d'un village moderne, sûr et accueillant.

L'année 2024 fut aussi riche en événements marquants pour notre commune :



- L'inauguration du square Joseph GUILLAUMONT et de l'espace Jean MOUTON,
- Le banquet républicain et l'ouverture de l'aire de jeux inclusive,
- Le 80^e anniversaire de la Libération de Rochegude, avec l'hommage rendu à la 3^e division d'infanterie de l'US Army - Rock of the Marne,
- L'inauguration du Centre Incendie et Secours Vallée de Provence, exemple abouti d'une coopération intercommunale réussie, réunissant les communes de Suze-la-Rousse, Bouchet, La Baume-de-Transit et Rochegude.

Dans un contexte économique contraint et face à un désengagement progressif de l'État, il est plus que jamais nécessaire de saluer l'implication et la persévérance des élus locaux. À Rochegude, cette énergie se traduit chaque jour par des actions concrètes, utiles, ambitieuses. Le slogan du dernier Congrès des Maires de France, « Les Maires, heureusement », résume parfaitement cette réalité. Oui, heureusement que les élus locaux sont là pour maintenir le lien social, renforcer les services de proximité, améliorer le cadre de vie et préparer l'avenir avec lucidité et ambition.

C'est dans cet esprit que, en tant que maire et représentant du Département de la Drôme, j'ai pu intervenir, à PARIS, lors de la Convention Nationale pour la Démocratie Locale afin de défendre la reconnaissance des collectivités territoriales et de rappeler leur rôle central dans la gestion des crises comme dans le développement de nos territoires.

Pour 2025, votre municipalité poursuit cette dynamique avec de nouveaux projets ambitieux :

- Réfection mur du cimetière,
- Installation de cendriers,
- Mise à disposition de Toutounet, distributeur de sacs à déjections de nos amis les chiens,
- Extension de la Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- Réalisation du maillage des réseaux d'eau Valadas/Cordolen/Fournas/Ramade permettant notamment rendre conforme la défense incendie de ses quartiers
- Finalisation du déploiement de la fibre optique,
- Poursuite des rénovations de l'église Sainte-Anne,



- Reconstruction du local du boulodrome et des sanitaires publics,
- Achèvement des locaux du Comité des Fêtes et de l'espace Petites Canailles,
- Rénovation de l'éclairage du terrain de football pour réduire la consommation énergétique,
- Lancement de la deuxième tranche de la rénovation du parc d'éclairage public,
- Remise en état du bassin de rétention des eaux de pluie quartier de l'Aspre
- Soutien à la réhabilitation des 20 logements de la rue du Potager,
- Elargissement du chemin de la Grande Montée au niveau du jardin du Kaki
- Acquisition de barrières anti intrusion pour la protection des manifestations associatives
- Lancement d'une étude énergétique du Groupe Simone VEIL en vue de moderniser le groupe scolaire et de revégétaliser la cour, pour offrir un meilleur confort aux enfants et au personnel éducatif.

D'autres projets sont actuellement à l'étude et feront l'objet d'arbitrages lors du vote du prochain budget. Toutes ces actions, issues de vos suggestions ou de la

réflexion collective de l'équipe municipale, démontrent une volonté claire : bâtir une commune toujours plus attractive, inclusive et durable.

Malgré les incertitudes et les défis, nous pouvons être fiers du chemin accompli. Rochegude avance, portée par une vision partagée, dans la continuité d'un engagement amorcé il y a 25 ans. Cette progression est le fruit d'un véritable travail d'équipe, que je tiens ici à saluer avec sincérité.

Une équipe municipale, ce n'est pas seulement une somme de visages que l'on connaît ou que l'on juge, mais d'abord des compétences, des qualités humaines et un engagement profond au service de l'intérêt général. C'est cette alchimie qui fonde la réussite d'une commune comme la nôtre.

C'est ensemble, dans un esprit de confiance et de dialogue, que nous continuerons à faire grandir Rochegude.

Avec votre soutien, votre implication, et la détermination de vos élus, nous continuerons d'écrire, avec exigence et enthousiasme, les prochaines pages de notre histoire communale.

..... **Didier BESNIER, Maire**

ÉGLISE SAINTE-ANNE

Lancement de la tranche 2 des travaux de restauration

Dans le prolongement des efforts engagés ces dernières années pour préserver et valoriser le patrimoine communal, la seconde tranche de travaux de restauration de l'église Sainte-Anne débutera en septembre 2025.

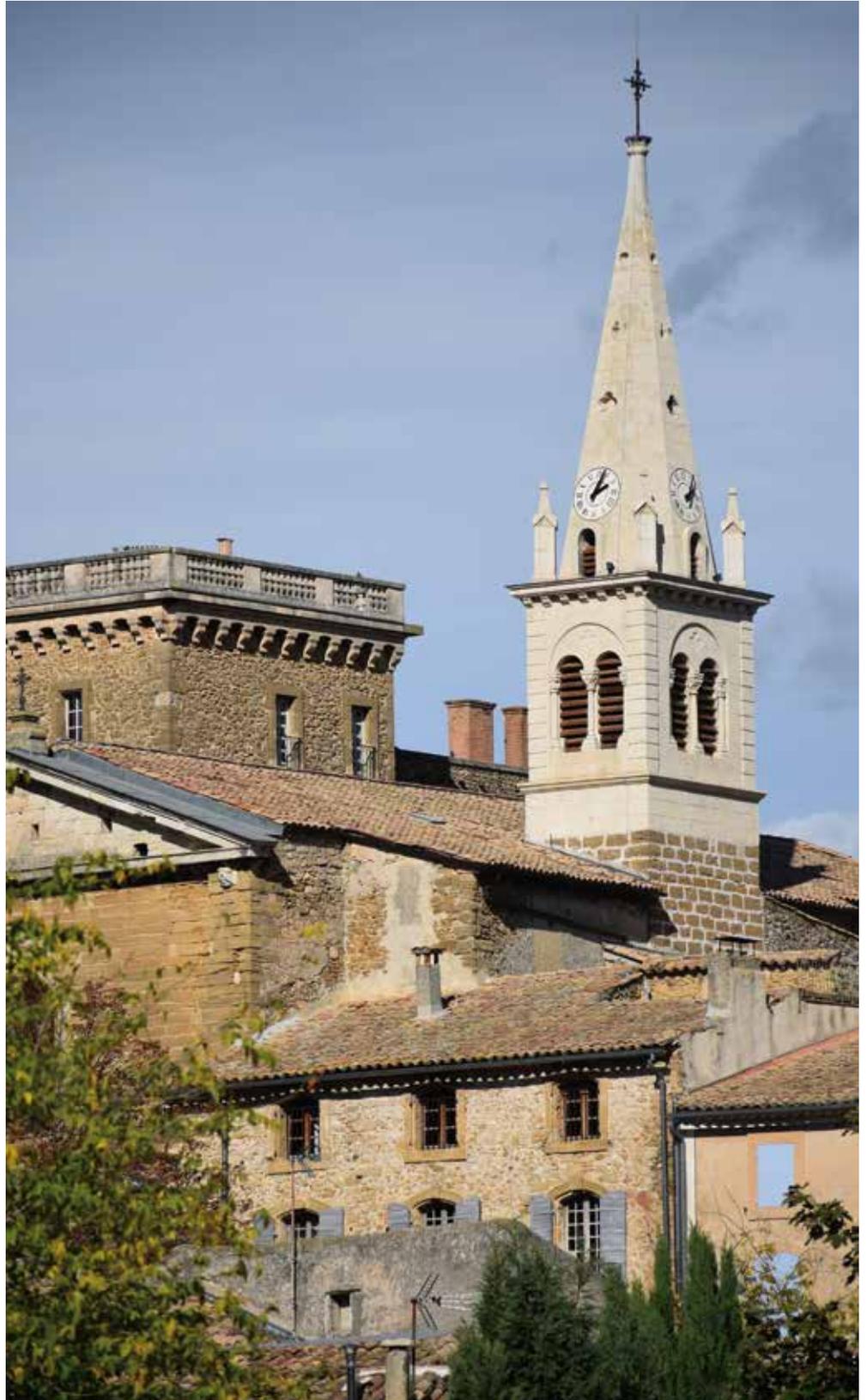
Cette nouvelle phase portera sur **la reprise partielle des façades, la restauration extérieure de la Tour Renaissance**, ainsi que **la création d'un jardin paysager et d'un espace piéton au coeur du village**. Ce projet vise non seulement à préserver un témoin majeur de l'histoire locale, mais aussi à offrir aux habitants un lieu de vie et de passage convivial, propice à la promenade et aux rencontres.

Un chemin piéton sera aménagé dans le parc actuel, reliant le porche de l'église à la rue de la Vieille Poste, et **la calade sera réaménagée pour garantir un meilleur confort d'usage**, tout en respectant l'identité architecturale du site.

Les travaux sont prévus pour une durée estimée entrer trois et quatre mois.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans la continuité de l'action portée par l'équipe municipale, résolument engagée dans la préservation du patrimoine, l'embellissement du village, et l'amélioration du cadre de vie. Il illustre parfaitement la volonté des élus de conjuguer mémoire et modernité, tradition et accessibilité, au service de tous les Rocheaudiens.

Montant prévisionnel de l'opération :
247 542,50 € HT



ESPACE JEAN MOUTON

Un nouvel espace de vie

Après plus d'un an de travaux, le Square Joseph GUILLAUMONT et l'Espace Jean MOUTON ont été inaugurés le 13 avril 2024. **Ce nouvel espace de vie, situé au coeur du village, rend hommage à deux hommes passionnés, charismatiques et profondément engagés au service de leurs concitoyens.**

Joseph GUILLAUMONT

Arrivé à Rochebude pendant la Seconde Guerre mondiale, a rapidement gagné l'estime des habitants. Résistant durant la période sombre, il poursuit son engagement après-guerre en tant que conseiller municipal. Il marqua son passage par une volonté forte de redonner vie à un centre-village alors délabré. Visionnaire, il proposa de créer un terrain de basket à la place d'anciennes maisons détruites, afin d'occuper les jeunes de ce village qui comptait alors à peine 500 habitants. C'est sur cet emplacement même que naquit une dynamique sportive enthousiasmante, voyant naître plusieurs équipes, dont celle des cadets qui devint championne de Vaucluse en 1959. Grâce à son implication et à celle de nombreux bénévoles, notamment des familles MARRE et GENIER, la section basket vit encore aujourd'hui au sein du FoCES. Homme discret, généreux et profondément humain, Joseph GUILLAUMONT s'est éteint en février 1984, laissant derrière lui un héritage durable.

Jean MOUTON

Après des études de vétérinaire, choisit le sud de la Drôme pour exercer son métier, nourri par sa passion pour les animaux. Très vite reconnu pour ses qualités humaines, il débuta son parcours politique à Pierrelate : conseiller municipal, adjoint, puis maire durant 32 ans, jusqu'en 2002. Il fut également tour à tour Conseiller Général, Député, puis Président du Conseil Général de la Drôme. Cofondateur de la Drôme Provençale, il joua un rôle majeur dans le développement du territoire et marqua profondément la vie publique du département. Citoyen d'honneur de Rochebude, il apporta à de nombreuses reprises son appui aux projets de notre commune. Jean MOUTON nous a quittés en novembre 2023, mais son action continue d'inspirer.



L'Espace Jean MOUTON se compose aujourd'hui de deux salles complémentaires :

- La salle du basket, située côté Square Joseph GUILLAUMONT, est principalement dédiée au Foyer de l'Amitié. Grâce à cet aménagement, le Foyer est passé d'un créneau hebdomadaire de 2 heures à une ouverture de 4 jours par semaine, offrant un éventail élargi d'activités.
- La salle du Rempart, quant à elle, accueille les Anciens Combattants et abrite une exposition permanente sur les souvenirs de guerre.

L'objectif de ces lieux partagés est clair : **favoriser le lien intergénérationnel, en particulier à travers des actions conjointes avec le groupe scolaire.** À ce titre, les enfants ont déjà visité les locaux, et des liens concrets ont d'ores et déjà été noués entre l'école et les deux associations.

Ces aménagements, réalisés avec le soutien du Département, de la Région et de l'État, s'inscrivent dans une stratégie cohérente de valorisation du cadre de vie. Ils illustrent, une fois de plus, la capacité de l'équipe municipale en place à mener à bien des projets à la fois structurants et porteurs de sens. Ce projet, au croisement de la mémoire, du vivre-ensemble et du service aux habitants, reflète l'esprit de la démarche municipale : **penser l'avenir en honorant le passé, tout en répondant concrètement aux besoins actuels des Rochebudiens.**



AIRE DE JEUX

Un nouvel espace ludique, inclusif et sécurisé pour les enfants

Parmi les actions concrètes menées récemment pour améliorer le cadre de vie à RocheGude, la rénovation complète de l'aire de jeux des tout-petits et la création d'un nouveau parcours pour les enfants plus âgés marquent une nouvelle étape dans l'attention portée aux familles et à la jeunesse.

L'aire de jeux dédiée aux enfants de 1 à 5 ans a été entièrement repensée. Elle accueille désormais **cinq modules ludiques, dont un double toboggan et une maisonnette, pensés pour stimuler l'imaginaire et la motricité**. Particularité essentielle de ce nouvel espace : **quatre équipements sont accessibles aux enfants en situation de handicap**, traduisant la volonté municipale de rendre l'espace public toujours plus inclusif et accessible à tous.

Une seconde aire, destinée aux enfants de 5 à 8 ans, a été nouvellement aménagée sous la forme d'un parcours sportif de type « ninja », favorisant l'activité physique, l'agilité et le jeu en plein air.

Inaugurées le 14 juillet 2024, grâce au soutien de Département et de la Région, ces nouveaux aménagements traduisent la volonté constante des élus d'offrir à chaque génération des espaces adaptés, conviviaux et durables, participant activement à la qualité de vie à RocheGude.



AIRE DE FITNESS

Destinée à toutes et tous, du sportif débutant au plus confirmé, cette aire de fitness se compose de **12 agrès soigneusement sélectionnés pour offrir un large éventail d'exercices adaptés à chacun**. Des garde-corps ont également été installés afin d'assurer la sécurité de l'espace.

Cette réalisation exemplaire a pu voir le jour grâce à l'engagement et à la détermination de l'équipe municipale en place, ainsi qu'à leur capacité à mobiliser les partenaires financiers. Grâce à leur implication, la Région et le Conseil départemental de la Drôme ont apporté leur concours.

Ce nouvel équipement vient compléter avec finesse le « Pomme verte » de la commune. Il s'inscrit dans un projet global de rénovation de l'aire de loisirs, piloté avec rigueur par la municipalité. **Ce plan inclut également la rénovation du skatepark et la mise en place d'un système d'arrosage sur le stade de football.**



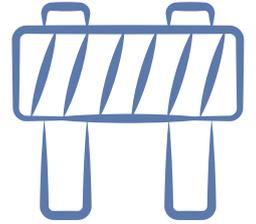
BOÎTE À LIVRES

Aux abords de la mairie, une boîte à livres a été installée dans **un esprit de partage et de proximité**. Accessible à toutes et à tous, elle invite chacun à emprunter un livre, à y déposer les ouvrages qu'il ne lit plus ou simplement à s'installer sur le banc voisin pour flâner un moment autour d'une lecture apaisante.

Grâce à cette démarche simple mais significative, l'équipe municipale souligne son attachement à l'épanouissement culturel local et confirme sa capacité à concrétiser des projets inclusifs et durables, au bénéfice de tous les habitants.

Bonne lecture à chacun !





MUR DU COURS BERNARD TOURTIN ET LOCAL ASSOCIATIF

À la suite d'un affaissement du sol en pied du mur de soutènement du cours Bernard TOURTIN, l'équipe municipale a mené de nombreux échanges avec les services du Département de la Drôme pour définir les solutions techniques optimales de confortement. Cet engagement collectif a permis d'achever les travaux en 2024, dans le respect des exigences de sécurité et de durabilité.

Après une démolition complète et maîtrisée du mur ancien, ainsi que des toilettes publiques et du local BJR, le nouvel ouvrage a été reconstruit en pierres de qualité, avec la mise en œuvre, à l'arrière, d'un cloutage, de tirants et d'une paroi en béton projeté armé. Cette technique robuste garantit un ancrage pérenne du mur dans la digue, à l'image des chantiers de confortement d'ouvrages patrimoniaux réalisés dans la région.

Les toilettes publiques sont en cours de reconstruction derrière la salle polyvalente, quant au local édifié sur le boulodrome, par les entreprises locales, il est d'ores et déjà mis à disposition des associations.



MUR DU CHÂTEAU

Le 1^{er} mai 2021, de fortes précipitations ont provoqué l'effondrement spectaculaire d'une section du mur d'enceinte du château de Rochegude, qui assurait le soutènement de la RD 827 en bordure de la route de Mondragon. **Plus d'une trentaine de mètres du mur de deux mètres de hauteur, ainsi qu'un segment de la chaussée, se sont effondrés en contrebas.** Face à cet incident, la municipalité a promptement assuré la sécurisation des lieux, en collaboration étroite les services techniques et le Département.

Sensibles aux enjeux de sécurité et de continuité de la voirie, les élus ont poursuivi un dialogue constructif avec le Département de la Drôme, et collaboré avec des experts pour définir les modalités techniques du confortement du mur et sa reconstruction. Le projet a été conduit dans le respect des prescriptions, notamment celles des Architectes des Bâtiments de France, afin de préserver l'intégrité du site historique.

NETTOYAGE DU FOSSÉ DU VALADAS

Il y a un an, la commune a pris l'initiative, à ses frais, de procéder au nettoyage complet du fossé du Valadas, depuis le quartier de la Luminaille jusqu'au quartier des Aubagnans (ancienne STEP). Bien que cette tâche incombe normalement aux riverains, conformément aux articles 640 et 641 du Code civil, **la municipalité a choisi d'intervenir en amont pour garantir le libre écoulement des eaux pluviales et préserver le bon état hydrologique du secteur.**

Ces travaux ont constitué un point de départ essentiel, posant les bases d'un écoulement régulier. **Désormais, il appartient aux propriétaires riverains d'assurer l'entretien ultérieur courant du fossé, en conformité avec leurs obligations légales.** Pour les sections mitoyennes, l'entretien devra être réparti au prorata selon la mitoyenneté (articles 666 et 667 du Code civil).

La collectivité reste quant à elle mobilisée et disponible pour encourager la mutualisation des efforts entre riverains, en mettant en place des initiatives concertées visant à alléger cette charge récurrente.

TRAVAUX DE VOIRIE

Maintenir les voiries en bon état constitue un poste budgétaire lourd pour une commune. À Rochegude, les élus ont fait preuve d'une volonté constante et d'un engagement financier affirmé pour garantir un entretien de qualité, reflet de leur vision et de leur sens des priorités.

Ces dernières années, plusieurs axes ont bénéficié d'un renouvellement complet du revêtement en enrobé : chemin de la Vierge, chemin de Lagarde Paréol, chemin du Pater ainsi que le lotissement des Aubépines, leur offrant une seconde jeunesse.

Dans le cadre des aménagements urbains, la municipalité a mené à bien les travaux : autour de l'Espace Jean MOUTON, du cours du Vieux-Village, du Square Joseph GUILLAUMONT et de la tranche 1 du chemin du Valadas.

Chaque année, les travaux de voirie représentent 150 000 € d'investissement, auxquels s'ajoutent 150 000 € consacrés aux aménagements des abords de l'Espace Jean MOUTON, témoignant d'une politique municipale ambitieuse et maîtrisée.

Par ailleurs, plusieurs routes départementales ont également bénéficié de rénovations : notamment la RD 117 (route d'Orange) et la RD 827 (route de Mondragon), réalisées en collaboration avec le Conseil Départemental de la Drôme.



ARROSAGE DU STADE DE FOOTBALL



Après 30 ans de bons et loyaux services, le système d'arrosage du stade montrait clairement ses limites : pression insuffisante, sable dans les canalisations et asperseurs vieillissants rendaient la pratique sportive moins optimale.

Sensible aux besoins des usagers et proactive, l'équipe municipale en place a pris la décision de remplacer entièrement le réseau de tuyaux et les asperseurs.

Dans un souci de durabilité et de qualité, un nouveau forage a été réalisé, judicieusement implanté loin de l'ancien, pour garantir une fiabilité de l'alimentation en eau.

Un local technique, type cabanon, a également été construit pour accueillir le dispositif de pompe moderne, témoignant du soin apporté à chaque détail.

LANCEMENT DE LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

La commune a choisi de faire appel au cabinet TRAMOY, spécialiste reconnu en ingénierie et en études techniques pour les réseaux d'eau et d'assainissement, afin d'accompagner la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

La mission confiée au cabinet a pour objectif d'**effectuer un diagnostic complet du réseau d'assainissement, incluant notamment l'analyse des**

entrées d'eaux claires parasites. Ces infiltrations, coûteuses pour la commune, seront précisément identifiées pour permettre une programmation de travaux ciblés, garantissant un réseau fiable et plus économique à terme.

Ce lancement de schéma directeur est une étape décisive pour un réseau d'assainissement durable, pensé pour l'efficacité et la performance collective.

Petit rappel

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que les lingettes (même biodégradables) ne doivent jamais être jetées dans les toilettes, car elles provoquent des dysfonctionnements du système d'assainissement (détérioration des pompes, usure rapide des dégrilleurs), entraînant des coûts supplémentaires pour tous.



RAPPEL SUR LA VIDANGE DES PISCINES



Nous avons constaté que certains usagers vidangent les eaux de piscine dans le réseau d'assainissement collectif ou sur la voie publique (voies communales et routes départementales). À ce titre, il est essentiel de vous rappeler que :

Selon l'article R 13312 du Code de la santé publique, **il est interdit de déverser les eaux de vidange des piscines dans les systèmes de collecte des eaux usées, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la mairie.**

En cas de déversement non autorisé dans la nature ou sur l'espace public, c'est également une violation de l'article L 2112 du Code de l'environnement.



Bonnes pratiques à respecter :

- L'eau de piscine doit être évacuée sur votre propre terrain, sans provoquer de ruissellement vers les voies publiques ou les propriétés voisines.
- L'infiltration dans le sol, via des dispositifs adaptés (puits de décantation, câbles de drainage), est fortement recommandée, à condition d'avoir neutralisé le chlore au moins 15 jours avant la vidange.

L'équipe municipale rappelle les règles en vigueur, tout en souhaitant maintenir un dialogue ouvert pour accompagner les habitants dans leurs démarches, dans l'intérêt collectif. Merci à tous de contribuer à préserver le fonctionnement et la salubrité du réseau communal.

ECLAIRAGE PUBLIC

> Remplacement de l'éclairage des salles de classes et des services techniques

Avec l'appui technique et financier précieux du SDED, nous avons réalisé le remplacement des luminaires LED dans les salles de classes de l'école. Cette opération a permis d'**améliorer significativement les conditions de visibilité pour les enfants, en remettant aux normes les points lumineux, tout en réalisant des économies d'énergie importantes.** Dans cette même dynamique, une intervention similaire a été menée pour le bâtiment des services techniques, poursuivant ainsi nos efforts pour moderniser les infrastructures communales.

> Remplacement des luminaires du parc d'éclairage public

Depuis 2021, toujours avec le soutien déterminant du SDED, notre équipe municipale conduit **la rénovation progressive du parc d'éclairage public de voirie par le remplacement des anciens luminaires par des LED performantes et durables.** Cette rénovation s'étale en plusieurs tranches, la première ayant ciblé en priorité les points lumineux les plus énergivores ainsi que ceux dont les ampoules étaient sur le point de devenir irremplaçables, témoignant de notre volonté d'agir avec pragmatisme et anticipation pour le bien-être de tous.

> Des Leds au stade de football

L'éclairage du stade de football a également fait l'objet de l'attention de la commune puisque les anciens luminaires ont été remplacés par des Leds.



> Extinction de l'éclairage public la nuit

Soucieuse de maîtriser sa consommation d'électricité et de contribuer activement à la transition énergétique, la commune a mis en place depuis novembre 2022 l'**extinction de l'éclairage public de 23h à 6h du matin.** Cette initiative responsable a permis de réaliser une économie significative de 8 789 kWh, tout en garantissant la sécurité des habitants, puisque cette mesure n'a entraîné ni augmentation des incivilités ni accroissement des accidents. Ce succès illustre pleinement le travail réfléchi et efficace mené par nos élus au service de la collectivité.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE ET ARRIVÉE DE LA FIBRE

La commune s'informe et prépare ses habitants à la **transition numérique** majeure qui s'annonce. La fermeture commerciale du réseau cuivre, prévue au niveau national le 31 janvier 2026, correspond à l'arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant ce réseau, quel que soit l'opérateur. Les abonnements existants resteront, quant à eux, maintenus temporairement.

La fermeture du réseau cuivre à rochegude :

Après plus de 50 ans de service, le réseau cuivre, devenu vieillissant, nécessite des réparations fréquentes et ne garantit plus la qualité de connexion adaptée aux usages actuels. Le propriétaire de cette infrastructure a donc décidé sa fermeture progressive. L'équipe municipale tient à rassurer les habitants : **cette fermeture ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe ou d'internet**. Au contraire, elle ouvre la voie à un réseau plus moderne et performant, grâce à l'arrivée de la fibre optique.

Pour Rochegude, l'arrêt définitif des services sur réseau cuivre n'est pas encore programmé, mais il est essentiel d'anticiper la migration vers la fibre optique. **Cette transition devra être achevée avant 2030**, soit dans moins de 5 ans, pour garantir à tous un accès fiable et de qualité aux services numériques.

Avec l'arrivée de la fibre :

• Que faire pour être raccordé à la fibre ?

La majorité des habitants peuvent simplement contacter le fournisseur d'accès internet de leur choix, qui organisera la venue d'un technicien chargé de tirer la fibre jusqu'à l'intérieur du domicile et d'effectuer les raccordements nécessaires.



• Dans certains cas, des préparatifs sont à prévoir :

> Maison individuelle

La fibre empruntera généralement le chemin de l'ancienne ligne téléphonique. Il est important de veiller à ce que le passage soit dégagé, notamment élaguer les arbres si le câble passe en aérien et vérifier que le fourreau souterrain n'est pas obstrué.

> Copropriété

Pour les copropriétés non encore raccordées, il faudra prendre contact avec le syndic, qui se chargera de coordonner avec l'opérateur le raccordement collectif.

À quand la fibre chez moi ?

L'outil d'éligibilité « **À quand la fibre chez moi ?** » permet de suivre l'avancement du déploiement à votre adresse. Les dates indiquées sont prévisionnelles et peuvent évoluer selon le déroulement des travaux et les aléas rencontrés sur le terrain.

Pour consulter votre date d'éligibilité, rendez-vous sur : <https://ardechedomenerique.fr/eligibilite/>

BORNES À EAU

Usage strictement réservé aux activités agricoles !

Les bornes à eau installées sur le territoire communal sont réservées exclusivement aux activités agricoles liées au traitement des cultures. Cette mesure vise à préserver la ressource en eau et à garantir une gestion responsable et durable de notre patrimoine collectif.

Mise en place de vannes sécurisées

Face à une utilisation détournée et à des actes d'incivilité, la municipalité a décidé d'installer des vannes sécurisées sur ces bornes. Les clés ont été remises uniquement aux agriculteurs ayant une activité sur le village, assurant ainsi un accès contrôlé et conforme à l'usage prévu.

Rappel des interdictions

Il est formellement interdit d'utiliser ces bornes pour :

- Le lavage des véhicules et matériels agricoles ;
- Le remplissage de citernes ou cuves non destinées aux opérations de traitement ;
- Le lavage des véhicules, camions de chantier, tapis, etc. ;
- Le prélèvement d'eau à des fins personnelles.

Ces pratiques non autorisées sont considérées comme des vols et peuvent entraîner des sanctions.

En instaurant ces mesures, la commune assure une utilisation équitable et raisonnée des bornes à eau, au bénéfice de l'ensemble de la communauté agricole et s'engage pour la préservation de notre environnement.

Merci à tous de respecter ces consignes pour garantir un usage durable et respectueux de nos équipements collectifs.



ROCHEGUDE FÊTE SES CENTENAIRES

Ces moments de célébration visent à témoigner de l'affection profonde que nous portons à nos aînés. Ils sont aussi l'occasion de retracer l'histoire singulière de femmes et d'hommes exceptionnels, qui ont traversé un siècle de bouleversements, de progrès et de souvenirs, souvent partagés au cœur même de notre village.

Après avoir honoré Messieurs GILLES et BONNEFOY, la commune a souhaité mettre à l'honneur deux nouvelles figures emblématiques : Mesdames Aline MOURIER et Reine LUISELLI, dont les parcours de vie remarquables illustrent à merveille les valeurs que nous tenons à transmettre aux plus jeunes : **la volonté, la passion et l'amour des autres comme art de vivre.**

Voie Aline MOURIER

Un hommage à une femme hors du commun

L'inauguration de la Voie Aline MOURIER, le 9 juillet 2022, restera un moment inoubliable pour notre village, tant elle rend hommage à une vie d'exception.

Née le 9 juillet 1922, Aline MOURIER, passionnée d'aéronautique, réalise son premier vol solo en 1951 avant de devenir, en 1953, la première femme participante au Tour de France aérien. Pilote-instructeur bénévole pendant 45 ans, elle totalise plus de 12 000 heures de vol, un engagement qui lui vaudra les plus hautes distinctions : Médaille de l'Aéronautique, Chevalier des Palmes Académiques, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur, mais aussi la Médaille de la Jeunesse et des Sports et le titre de Chevalier de l'Ordre National Mauritanien.

Reconnue pour sa rigueur, mais aussi pour sa gentillesse, sa douceur et son sourire lumineux, elle laisse une empreinte indélébile dans le cœur de ceux qui l'ont connue. La commune, en lui dédiant ce chemin qu'elle arpentait souvent, a tenu à écrire son nom dans la mémoire collective de Rochegude.

Aline MOURIER s'est envolée définitivement vers les cieux qu'elle chérissait tant le 11 janvier 2024.



Traverse Reine LUISELLI

Une vie, une mémoire vivante du village

L'inauguration de la Traverse Reine LUISELLI, le 23 septembre 2023, fut également un moment fort d'émotion et de reconnaissance.

Née le 17 mai 1923, Reine LUISELLI incarne une génération précieuse et résiliente. Femme passionnée, investie depuis de nombreuses années dans le tissu associatif local, elle a su conjuguer art, engagement et transmission. Peintre talentueuse, elle a immortalisé Rochegude dans de nombreux tableaux. Amatrice de danse et de voyages, elle a traversé avec curiosité et énergie les grands événements de notre temps : l'arrivée du cinéma parlant en 1927, la télévision en 1935, la Seconde Guerre mondiale et l'armistice de 1945, le lancement de Spoutnik en 1957, le premier pas sur la Lune en 1969, jusqu'à l'avènement du smartphone en 2007.

Sa vie personnelle s'est aussi écrite ici, dans notre village, aux côtés de son époux Joseph, avec qui elle a célébré ses noces d'or en 2011 et ses noces de diamant en 2021.

Reine connaît Rochegude dans ses moindres détails et en incarne une part précieuse de l'histoire. En donnant le nom de Traverse Reine LUISELLI au chemin devant sa maison, l'équipe municipale a souhaité graver dans la pierre la mémoire vivante de cette grande dame et lui offrir un hommage à la hauteur de son parcours et de son attachement indéfectible à la commune.



À travers ces gestes symboliques, l'équipe municipale réaffirme son attachement à la transmission, à la reconnaissance, et au lien intergénérationnel, en rendant un hommage sincère et durable à celles et ceux qui ont contribué à façonner l'âme de Rochegude.

ROCHEGUDE VOULAIT SE SOUVENIR

Bernard TOURTIN (1938 – 2021)

Le 11 novembre, en présence de sa famille, de nombreux amis et d'anciens élus, la commune de Rochegude a souhaité se rassembler pour rendre un hommage sincère à Bernard TOURTIN, ancien maire et président de l'Association des Anciens Combattants et Veuves de Guerre (ACVG).

Un moment fort, voulu et porté par l'équipe municipale actuelle, afin de saluer la mémoire d'un homme profondément engagé, qui a consacré 36 années au service de sa commune, dont 19 en tant que maire. **Un homme de devoir, de conviction, et de proximité.**

Rochegude a voulu se souvenir de l'élé visionnaire, à l'origine de nombreux projets structurants pour le village. Parmi eux, la création d'un espace central et intergénérationnel : un véritable poumon vert devenu un lieu de vie, de rencontres et de loisirs pour toutes les générations, qui continue d'évoluer aujourd'hui encore.

Rochegude a voulu se souvenir de l'ancien

combattant, fidèle aux valeurs de mémoire et de transmission, qui aimait tant la Digue, lieu de départ de nombreuses cérémonies commémoratives.

Rochegude a voulu se souvenir du président des anciens combattants, impliqué dans chaque date mémorielle : qu'il s'agisse de la célébration de la libération du village en août 1945, du centenaire de l'armistice de 1918, ou encore de l'initiative marquante qu'il a portée avec cœur - faire participer les enfants du groupe scolaire aux cérémonies patriotiques en leur confiant les drapeaux. Un geste fort de transmission qui marque encore les esprits.

L'équipe municipale a tenu à inscrire dans la mémoire du village ce que Bernard TOURTIN a été et ce qu'il a construit pour Rochegude.



C'est donc avec fierté et émotion qu'elle a choisi, en 2023, de donner à ce lieu qu'il chérissait tant – la Digue – le nom de : Cours Bernard TOURTIN.

Une reconnaissance légitime, empreinte de respect, pour un homme dont les engagements ont été salués nationalement par la remise de la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1997. Merci Bernard. Rochegude n'oublie pas.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Mercredi 23 juillet la commune de Rochegude a été traversée par le tour de France lors de la 17^{ème} étape reliant Bollène à Valence.

La caravane et les coureurs ont été accueillis par des spectateurs en très grand nombre depuis le col de l'Aspre jusqu'à la limite avec Suze la Rousse, **5 kilomètres de circuit dans une ambiance festive, une belle journée mémorable pour notre village.**

Un grand merci aux bénévoles qui ont sécurisé les carrefours sur l'itinéraire des coureurs et au personnel communal qui a préparé cet évènement pendant plusieurs semaines





80^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

26 août 1944 - 26 août 2024 : 80 ans de mémoire, de liberté et de reconnaissance



Le 25 août 2024, Rochemonde a commémoré avec solennité et émotion le 80^e anniversaire de sa Libération, dans une cérémonie marquée par une forte mobilisation et une grande dignité.

Cette journée exceptionnelle a rassemblé anciens combattants, élus, militaires, pompiers, ainsi que plusieurs personnalités civiles et institutionnelles :

- M. Laurent GREGOIRE, président des anciens combattants de Rochemonde-Suze (ACVG) et président de l'Union fédérale des anciens combattants de la Drôme,
- M. Christian FARRUGGIO, président de l'ANSORAE, E,
- M^{me} Laure BONNET, directrice départementale de l'ONACVG,
- Monseigneur Bernard GINOUX, évêque émérite,
- Et le Colonel Tim STOY et le Capitaine Monika STOY, représentants officiels de la 3^e division d'infanterie de l'armée américaine, à qui Rochemonde doit en grande partie sa liberté retrouvée.

Dans un monde encore troublé, où les équilibres se fragilisent, Rochemonde a tenu à rappeler avec force que la liberté n'est jamais acquise. Elle est le fruit d'un combat, d'un engagement, d'un sacrifice. Et en rendant hommage à ses libérateurs, la commune souhaite transmettre un message fort à la jeune génération : **« Aux plus jeunes d'entre nous : n'oubliez jamais le prix de votre liberté. »**

Une commémoration à l'image de son histoire

L'ACVG a su conjuguer respect du passé, transmission vers l'avenir et reconnaissance envers ceux qui ont combattu, ici et ailleurs, pour que la paix triomphe. **En ces 80 ans, Rochemonde n'a rien oublié. Et Rochemonde n'oubliera jamais.**

Un hommage inscrit dans la pierre : dévoilement d'une plaque commémorative

À cette occasion, une plaque a été dévoilée en souvenir de ce 26 août 1944, jour où Rochemonde reprenait vie, où l'occupant quittait les lieux, laissant place à l'espoir, à la fraternité, à l'allégresse populaire.

Cet extrait, tiré des archives municipales, nous replonge dans cette journée historique, telle que l'ont vécue les habitants :

« Vers 16h, du pont de la Riaille, on aperçoit deux files de soldats en uniforme kaki, suivis de trois gros tanks... Le village entier se précipite à leur rencontre. Enthousiasme, drapeaux, fleurs, chants, cloches : Rochemonde a changé d'occupant. Un soldat américain pousse une poussette. Le bal du soir, à la lueur d'un accordéon, scelle dans la simplicité la fin d'un cauchemar. Cette nuit-là, Rochemonde a dormi en paix. »



INAUGURATION DU CIS VALLÉE DE PROVENCE

Discours de M. le Maire

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

Les incendies à répétition sur le massif d'Uchaux, et en particulier celui de 1982 qui toucha Rochebude et Derboux, furent le point de départ d'une véritable prise de conscience. Ces événements tragiques ont révélé un besoin vital : celui de disposer d'un service local d'incendie et de secours. C'est ainsi que, le 9 avril 1984, Bernard TOURTIN, alors maire de Rochebude, porté par son attachement au patrimoine forestier et avec le soutien unanime de son Conseil Municipal, décida de doter la commune de son propre corps de sapeurs-pompiers. Le Centre Incendie et Secours naissait, avec 18 volontaires et un chef de corps, Gilbert LEYRIT, qui assurera cette responsabilité avec dévouement jusqu'en 2017, avant de passer le relais à son fils David LEYRIT.

Quarante années se sont écoulées depuis cette fondation, jalonnées d'interventions aussi nombreuses que variées : sur le territoire communal, bien sûr, mais aussi lors des marées noires sur la côte Atlantique, des grands incendies nationaux (en Corse, dans les Landes...), des accidents de la route, des secours à personnes ou encore des inondations. Quarante ans d'engagement, de courage et de don de soi au service de la sécurité de nos concitoyens. Un héritage précieux, profondément ancré dans l'histoire de Rochebude.

Le 17 septembre 1997, la départementalisation du centre est entérinée par le Conseil Municipal, marquant une nouvelle étape dans la professionnalisation et la structuration du service. Depuis, le SDIS de la Drôme, en partenariat étroit avec les communes, n'a cessé de faire évoluer ses moyens, ses stratégies d'intervention et son organisation pour répondre aux défis croissants de la sécurité civile.

C'est au début des années 2000, aux côtés de Fabien LIMONTA, alors Conseiller Général, que naît l'idée de mutualiser les centres de secours. Une



vision portée avec détermination par les élus locaux, convaincus qu'une telle évolution pouvait se faire sans renoncer à la qualité du service ni à l'engagement de proximité.

Il y eut, bien sûr, des interrogations, des craintes légitimes, des discussions franches. Mais grâce à un dialogue constructif, à l'écoute de chacun, à la prise en compte des attentes et à un pilotage rigoureux du projet, l'équipe municipale et ses partenaires ont su bâtir un consensus solide et durable.

Aujourd'hui, nous inaugurons un équipement moderne, fonctionnel, pensé pour les besoins d'aujourd'hui et les exigences de demain. Ce nouveau Centre Incendie et Secours Vallée de Provence, c'est :

- Une mutualisation des moyens humains et techniques,
- Un dispositif opérationnel performant,
- Un maillage renforcé du territoire,
- Une capacité d'intervention accrue, en réponse aux attentes légitimes de nos administrés.

Mais ce centre, c'est aussi le symbole fort de la solidarité et de la coopération entre nos quatre communes partenaires :

La Baume-de-Transit, Bouchet, Suze-la-Rousse et Rochebude.

Il est l'expression d'une amitié intercommunale durable, d'une volonté partagée d'unir nos forces pour mieux protéger nos populations.

Madame la Présidente, c'est une fusion réussie, un outil exemplaire au service de tous. Merci au SDIS, au Département, à l'ensemble des sapeurs-pompiers, et aux élus qui ont soutenu et accompagné ce projet à chaque étape. Nous pouvons collectivement être fiers de cette réalisation.

Monsieur le Chef de Centre, mon cher Fabrice, Messieurs les adjoints, David, Loïc, Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers volontaires, Le CIS Vallée de Provence vous est confié. Je n'ai aucun doute sur la qualité de service que vous continuerez à offrir à nos populations, comme je n'ai jamais douté de votre courage, de votre rigueur, ni de votre sens du devoir. Merci pour votre engagement exemplaire.

Longue vie au CIS Vallée de Provence, et que vive entre nos communes cette amitié solide et bienveillante. »



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Un engagement constant au service des enfants

Parce que grandir, apprendre et s'épanouir passe aussi par un environnement quotidien structurant et sécurisant, l'équipe municipale est pleinement mobilisée pour offrir aux enfants de Rochedude un cadre éducatif de qualité, au sein comme en dehors de l'école.

Bien que les effectifs scolaires soient légèrement en baisse cette année avec environ 130 élèves, la fréquentation des services périscolaires, elle, ne cesse d'augmenter. En effet, près de 100 enfants déjeunent chaque jour à la cantine municipale et environ 40 sont accueillis matin et soir à la garderie périscolaire, une fréquentation optimum gage d'un service public périscolaire structuré, cohérent et adapté aux besoins des familles.

Face à cet usage croissant, la commune a entrepris, une révision des règlements intérieurs de ces services. Ce « toilettage » était devenu nécessaire afin de continuer à garantir :

- Des moments de repas conviviaux, apaisés et respectueux,
- Une prise en charge fluide et cohérente de l'élève sur l'ensemble de sa journée d'école,
- Des conditions d'accueil optimales pour tous les enfants.

Ces services étant facultatifs, il est important de rappeler que leur utilisation implique l'adhésion pleine et entière aux règlements en vigueur, tant de la part des parents que des enfants. Ces documents sont disponibles à tout moment sur le Portail Famille ainsi qu'en mairie.



TRAVAUX AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE

Un engagement constant pour le bien-être des élèves

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur de la jeunesse, la commune poursuit avec constance l'amélioration des conditions d'accueil des enfants au sein du groupe scolaire.

Récemment, **des travaux ont été réalisés sur le plafond du service périscolaire, ainsi que des interventions ciblées en isolation phonique**, afin d'offrir un environnement plus confortable, calme et adapté aux besoins des enfants durant les temps de pause et d'activités.

Ces aménagements traduisent la volonté continue de l'équipe municipale d'agir concrètement pour le bien-être des élèves, des enseignants et du personnel encadrant, en veillant à ce que chaque espace soit à la fois fonctionnel, sécurisé et propice à l'épanouissement de tous.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Actif, créatif et soutenu par la commune

À Rochegude, l'accueil périscolaire ne se limite pas à la surveillance : il constitue un véritable temps éducatif complémentaire, pensé pour accompagner les enfants dans leur développement, leur curiosité et leur créativité.

Sous l'impulsion de l'équipe municipale, soucieuse de proposer des services de qualité à la hauteur des attentes des familles, une offre variée, originale et pédagogique est déployée tout au long de l'année.

Encadrées par une équipe d'animatrices compétentes, bienveillantes et motivées, ces activités vont bien au-delà du simple divertissement : elles s'inscrivent dans une véritable logique de projet éducatif local, enrichissant la vie scolaire des enfants et renforçant les liens au sein de la communauté.

Parmi les actions menées ces dernières temps :

- Fabrication d'un char pour le carnaval, mobilisant l'imaginaire et le travail collectif,
- Visite du centre de tri Métrapolis, organisée en partenariat avec la CCDSP, à laquelle ont participé trois enfants du groupe scolaire accompagnés d'une ATSEM - une initiation concrète à l'éducation à l'environnement,
- Création et pose de décorations de Noël, apportant une touche festive au village et valorisant l'implication des enfants dans la vie communale,
- Cueillette des olives et distribution d'huile d'olive à tous les camarades de l'école, une initiative locale, conviviale et éducative autour du patrimoine naturel et agricole.

Ces projets témoignent de l'attention constante portée par la municipalité à l'épanouissement des plus jeunes et de sa volonté de faire du temps périscolaire un véritable prolongement de l'apprentissage et du vivre-ensemble.

PROJETS TRAVAUX

Végétalisation de la cour de l'école et amélioration du confort thermique

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et du bien-être des élèves, la commune s'est engagée dans un ambitieux projet de végétalisation de la cour de l'école et d'amélioration du confort thermique des bâtiments scolaires.

Pour mener à bien cette démarche structurante, la municipalité a sollicité l'expertise du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que le soutien du SDED, afin de construire un projet à la fois cohérent, durable et adapté aux besoins du terrain.

La première étape de ce projet consiste en la rédaction d'un cahier des charges, en vue de désigner un maître d'œuvre. Ce document fondamental s'appuie sur les échanges menés avec l'ensemble des usagers de l'école - enseignants, parents d'élèves, personnel communal et élus - afin de cerner au mieux les attentes et les enjeux du site.

L'objectif est clair : débitumiser et végétaliser autant que possible la cour d'école pour abaisser les températures en période estivale et offrir un cadre d'apprentissage plus agréable et respectueux de l'environnement.

La désignation du maître d'œuvre est prévue à l'automne 2025, pour un lancement des travaux à l'été 2026.



DU NOUVEAU À LA CANTINE

Le marché de fourniture des repas de cantine arrivant à échéance, un appel d'offres mutualisé a été lancé en partenariat avec les communes de Baume-de-Transit, Bouchet, Montségur-sur-Lauzon, Suze-la-Rousse et Tulette.

À l'issue de cette procédure, en septembre 2024, c'est l'entreprise API, basée à Loriol, qui a été retenue pour assurer la prestation pour les trois prochaines années.

Soucieuse de garantir des repas équilibrés et de qualité aux enfants, l'équipe municipale a veillé à aller au-delà des seules obligations réglementaires en matière de restauration scolaire. Ainsi, elle a fait le choix de maintenir une composition des repas en cinq éléments, contribuant à une alimentation saine et variée.

Pour rappel, la collectivité prend en charge plus de 50 % du coût réel du repas, un effort financier significatif qui reflète sa volonté de rendre la cantine accessible à tous, sans compromis sur la qualité.



EN LIEN AVEC L'ÉCOLE

Une commune engagée aux côtés des élèves

Dans le cadre d'une action pédagogique destinée à mieux comprendre le fonctionnement de la commune, les délégués des classes de l'école, accompagnés de M^{me} MAURIN, directrice du groupe scolaire Simone Veil, ont été accueillis à la mairie. Très curieux et investis, les élèves ont pu échanger avec M. le Maire, posant de nombreuses questions sur la vie municipale, les décisions locales et le rôle des élus. L'entretien s'est conclu par la remise aux enfants du livret « À la découverte de ta commune », un outil ludique et éducatif qui leur permet de mieux appréhender leur environnement citoyen.

SOUTIEN RENFORCÉ AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE

Une commune engagée aux côtés des élèves

Depuis 2022, la municipalité a souhaité renforcer son engagement en faveur des projets éducatifs en apportant un soutien financier concret aux classes de découverte, en complément des subventions déjà versées à la coopérative scolaire OCCE AD 26 et à l'association ASSOS, au service des œuvres scolaires de l'école Simone Veil.

Ainsi, la commune a participé au financement des séjours organisés par M^{me} Poignant, enseignante à l'école, à hauteur de :

- 1 425€** pour le séjour de 19 enfants à Palavas, du 9 au 13 mai 2022
- 1 800€** pour le séjour de 24 enfants à Ancelles, du 13 au 17 mars 2023
- 1 275€** pour le séjour de 17 enfants à Ancelles, du 18 au 22 mars 2024
- 1 500€** pour le séjour de 20 enfants à Palavas les flots, du 28 avril au 2 mai 2025



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DU TRICASTIN

Connaissez-vous votre sang ?

Le sang est composé de :

- Globules rouges, qui transportent l'oxygène vers les différents organes,
- Globules blancs, qui défendent contre les virus et bactéries,
- Plaquettes, qui permettent la coagulation du sang en cas de plaies,
- Plasma, partie liquide, dans laquelle circulent les cellules sanguines.

Quels sont les besoins ?

Chaque jour, 10 000 poches de sang sont nécessaires.

Chaque année, 1 000 000 de malades sont soignés :

- 500 000 avec des poches de sang total,
- 500 000 avec des médicaments dérivés du sang.

Pour donner son sang, il faut :

Être âgé(e) de 18 à 70 ans

Peser au moins 50 kg

Ne pas avoir de contre-indications médicales



Le Don de Sang en 5 étapes

- > **L'inscription administrative** : le candidat au don est accueilli par un(e) secrétaire de l'Etablissement Français du Sang qui enregistre son dossier administratif et lui remet le questionnaire pré-don,
- > **Le questionnaire médical** : il doit être rempli par le donneur,
- > **L'entretien médical** : le candidat au don est reçu par un médecin, pour un entretien confidentiel afin de vérifier son aptitude au don, et que celui-ci ne présente pas de risque, pour le donneur comme pour le receveur,
- > **Le prélèvement** : il est effectué par une infirmière. Des tubes échantillons pour analyses sont d'abord prélevés. Ensuite, le prélèvement de la poche de sang dure environ 10 minutes, et le volume prélevé est environ 500 ml,
- > **Le temps du repos et de la collation** : le volume de sang prélevé se reconstitue rapidement. Il est important de boire et manger après avoir donné son sang. C'est pourquoi l'EFS propose une collation à l'issue du prélèvement. Il est aussi conseillé de ne pas pratiquer d'efforts dans les heures qui suivent un don de sang.

Et près de chez vous

Une collecte de sang est organisée par l'EFS, le premier lundi des mois pairs, à Saint-Paul-3-Châteaux, de 8h à 12h, dans les salles Pommier / Girard.

L'Association pour le Don de Sang du Tricastin, qui regroupe Saint-Paul et 8 communes alentour (dont Rochegude), apporte son aide à l'EFS pour la préparation et l'organisation des collectes.

Chacune des 8 communes à un « référent ». Pour Rochegude, vous pouvez solliciter pour toute précisions :

Alain Declerk : 06 43 26 27 81 – alain.declerk@yahoo.fr



L'éthique du Don de Sang

ANONYMAT - VOLONTARIAT - BENEVOLAT - NON-PROFIT

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Un dispositif au service de la tranquillité publique

Depuis son installation en octobre 2022, le système de vidéoprotection mis en place par la municipalité poursuit son déploiement de manière progressive et maîtrisée.

À ce jour, **17 sites sont équipés sur l'ensemble du territoire communal**, pour un total de **53 caméras**, dont certaines dotées d'un système de visualisation des plaques d'immatriculation (VPI),

permettant une meilleure réactivité en cas d'infraction ou de comportement suspect.

Bien que son efficacité soit difficile à quantifier précisément, ce dispositif a permis de réduire significativement les actes d'incivilité et certains délits qui impactaient la vie quotidienne des habitants et généraient des coûts importants pour la collectivité.



Ce projet s'inscrit dans une démarche réfléchie portée par l'équipe municipale, soucieuse de préserver la sécurité des habitants tout en veillant à une utilisation responsable des ressources publiques.

L'engagement constant de la commune pour un cadre de vie serein et sécurisé continue de se traduire par des actions concrètes, visibles et adaptées aux besoins du territoire.

LABEL « VILLE PRUDENTE »

Rochegude obtient son deuxième cœur

À l'occasion du 105^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France (AMF), qui s'est tenu à Paris, la commune de Rochegude, représentée par M. le Maire et Mme Cindy COLLOCA, conseillère déléguée aux affaires juridiques, s'est vue décerner, pour la deuxième fois, le label « Ville Prudente », remis par l'association Prévention Routière et ses partenaires.

Ce label valorise les communes, quelle que soit leur taille, qui s'engagent concrètement et durablement dans la lutte contre l'insécurité routière. Il distingue notamment les initiatives locales visant à sécuriser les déplacements, à travers des aménagements adaptés et des actions de sensibilisation.

Déjà récompensée une première fois en 2018, la commune a obtenu le 21 novembre 2023 un deuxième cœur, symbole fort de la continuité et de la cohérence des actions menées en faveur de la sécurité de tous - piétons, cyclistes et automobilistes.



À noter :

Depuis 1990, seules trois communes du département ont été labellisées « Ville Prudente » : Chatuzange-le-Goubet, La Coucourde et Rochegude, **une reconnaissance rare, qui souligne l'exemplarité de l'action municipale en la matière.**

DECI

Renforcement du réseau de sécurité pour la protection des biens et des personnes

Rochegude, seule commune de la Drôme couverte par un Plan de Prévention des Risques Incendie et Feux de Forêt (PPRIF), fait preuve d'un engagement exemplaire dans la prévention et la lutte contre ces risques majeurs.

Dans cette dynamique, la municipalité poursuit activement le renouvellement et l'extension de son réseau DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie), en installant un total de près de **90 poteaux et 7 bâches**. **Ce dispositif essentiel garantit aux services de secours un accès rapide et fiable à l'eau, indispensable pour intervenir efficacement en cas d'incendie de bâtiment.**

Cette démarche illustre la volonté constante de l'équipe municipale de protéger la population et les biens, en anticipant les risques et en mettant en place des infrastructures adaptées et pérennes.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Renforcement du réseau de sécurité pour la protection des biens et des personnes

Rochebelle est une commune engagée dans la prévention du risque incendie. **Le débroussaillage est une obligation légale, mais aussi un geste citoyen essentiel pour protéger vos biens, votre famille et votre environnement.** En zone débroussaillée, l'intensité des feux diminue, facilitant l'intervention rapide des secours et limitant les dégâts potentiels.

Un débroussaillage efficace, c'est quoi ?

- Éliminer les bois morts, broussailles, pousses arbustives et végétation sèche,
- Abattre les arbres trop proches des habitations,
- Supprimer les arbustes sous les grands arbres,
- Espacer les arbres pour éviter que leurs branches ne se touchent,
- Élaguer les branches basses jusqu'à 2 mètres de hauteur minimum,
- Évacuer les végétaux coupés : broyage, compostage ou dépôt en déchetterie.

La carte des zones soumises à OLD est disponible en mairie et bientôt un Plan Communal de Débroussaillage.



À noter :

Débroussailler ne signifie pas tout couper. Les arbres peuvent et doivent être conservés si les distances de sécurité sont respectées.

Terrains concernés & responsabilités

Le débroussaillage est obligatoire pour les zones situées à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, plantations ou reboisements :

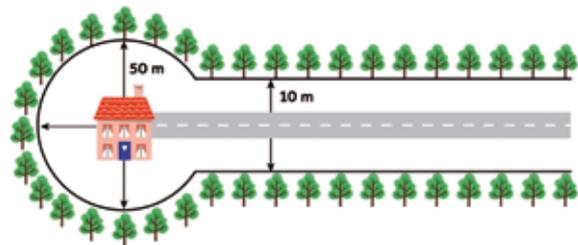
En zone « non urbaine » (PLU)

- Obligation de débroussailler dans un rayon de 50 m autour de toute construction, même si cela dépasse les limites de votre propriété.
- Une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès doit également être débroussaillée.
- Le propriétaire de la construction est responsable des travaux.

En cas de propriété voisine concernée, le propriétaire ne peut s'opposer légalement. En cas de refus d'accès, il devient responsable. Le maire doit être informé.

- Le maire peut étendre cette obligation jusqu'à 100 mètres. En zone « urbaine » (lettre U dans le PLU)
- Chaque propriétaire doit débroussailler l'ensemble de sa parcelle, même sans construction.

Les travaux doivent être réalisés avant le 15 mai.



Qui contrôle et que se passe-t-il en cas de manquement ?

Le maire est responsable du contrôle de l'exécution des OLD.

En cas de non-exécution :

- 1) Constat au 15 mai par le maire ou son représentant,
- 2) Mise en demeure par lettre recommandée,
- 3) Si non-exécution au 15 juin :
 - Travaux effectués par la commune,
 - Facturation au propriétaire (titre de perception émis),
 - Recouvrement via la direction des finances publiques.

À la demande du propriétaire, la commune peut également effectuer ou faire effectuer les travaux, dans le respect des règles fixées.

Quand débroussailler ?

Janvier > Février : Débroussaillage ou entretien mécanique.

Mars > Avril : Enlèvement des rémanents (avec possibilité d'incinération après déclaration préalable en mairie).

Février > Mars : Pensez à déposer votre déclaration préalable pour l'incinération.

Mai > Septembre : Maintenez la végétation rase (herbe courte).



FEU DE FORÊT ET BROYEUR À VÉGÉTAUX

Dans un contexte marqué par l'intensification du risque feu de forêt lié au changement climatique, les communes doivent s'adapter à cette nouvelle ère et apprendre à « vivre avec le feu ». Rochegude n'échappe pas à cette réalité, mais peut s'enorgueillir d'avoir pris de l'avance en matière de prévention.

M. le Maire, en sa qualité de Vice-Président de l'Association des Maires de France - section Drôme, a récemment été auditionné parmi un millier de participants dans le cadre d'une enquête gouvernementale d'ampleur nationale destinée à bâtir une nouvelle politique de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

Le rapport, restitué en préfecture en septembre dernier, met en lumière la pertinence des choix faits depuis plusieurs années par les élus de Rochegude en matière de prévention des risques.

Parmi ces décisions proactives :

- La mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur le territoire communal depuis près de 20 ans ;
- Le lancement de la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) dès 2018 ;
- La réglementation de l'emploi du feu, des feux festifs et de la circulation des véhicules motorisés sur les chemins forestiers dès 2004.

Ces actions témoignent d'une volonté politique constante de protéger le territoire et ses habitants, et de l'anticipation de l'équipe municipale sur des enjeux désormais cruciaux.

Vigilance et bon sens : les meilleurs remparts

L'entretien rigoureux des propriétés et la vigilance collective restent les meilleurs atouts pour limiter le risque incendie.

À ce titre, il est formellement interdit :

- De fumer ou d'allumer un feu à moins de 200 mètres des zones boisées ;
- De fumer à proximité du groupe scolaire, par respect pour les plus jeunes et leur environnement.

Ces rappels, au-delà de la réglementation, s'inscrivent dans une démarche éducative et responsable.

LE DICRIM

Un document de prévention à la portée de tous

En complément du PCS, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est à la disposition de chaque citoyen.

Il recense :

- Les risques identifiés sur la commune de Rochegude,
- Les consignes de sécurité à adopter,
- Les numéros d'urgence,
- Les démarches à suivre en cas de réalisation d'un risque.

Le DICRIM est disponible à l'adresse suivante :
https://www.mairie-rochegude.fr/images/mairie-rochegude/DICRIM_juillet_2019.pdf

Un service concret pour les habitants : le broyeur à végétaux

Dans le cadre de sa mission de mutualisation, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) met chaque année à disposition des communes, dont Rochegude, un broyeur à végétaux pendant plusieurs semaines.

Grâce à ce dispositif, initié en lien étroit avec la municipalité, vous pouvez, sur simple rendez-vous en mairie :

- Apporter vos branchages et végétaux ;
- Repartir, si vous le souhaitez, avec du broyat pour pailler vos sols ou enrichir votre compost.

Ce service présente de nombreux avantages :

- Il facilite votre conformité avec les OLD ;
- Il supprime les trajets en déchetterie ;
- Il évite l'incinération, contribuant ainsi à préserver la qualité de l'air et à limiter la pollution des sols.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un outil de prévention et de vigilance

Dans une logique de prévention, d'anticipation et de protection des habitants, la municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document stratégique de plus d'une centaine de pages.

Ce plan a pour vocation d'être activé en cas de crise majeure, incendie, inondation, accident industriel ou routier, événement climatique extrême...

Il définit précisément les procédures à suivre, les modalités de coordination entre les services de secours, les autorités et la population, ainsi que les ressources humaines et matérielles mobilisables par la commune. Espérons néanmoins que ce dispositif n'ait jamais à être activé...

INSCRIPTION AU SYSTÈME DE TÉLÉALERTE

Une initiative municipale au service de votre sécurité



Les incendies survenus en juillet 2023, dans les Landes ou plus récemment à Graveson, rappellent avec force la nécessité de

pouvoir alerter rapidement et efficacement la population en cas de situation d'urgence - qu'il s'agisse d'incendies, d'inondations, de canicule ou d'accidents sanitaires.

Consciente de ces enjeux, et dans une démarche de prévention active, **la municipalité de Rochegude a mis en place un système de téléalerte performant, accessible par téléphone et SMS, afin de garantir une diffusion rapide et ciblée des consignes en cas de crise.**

Ce service est gratuit et accessible à tous les habitants, mais aussi aux personnes de passage (travailleurs, résidents secondaires, visiteurs réguliers...).

Son efficacité repose sur la vigilance collective et l'anticipation, deux piliers de

l'action municipale en matière de sécurité civile.

L'équipe municipale remercie les habitants pour leur participation à cette démarche responsable, et rappelle que la sécurité de tous est l'affaire de chacun.

Grâce à ces outils modernes et à la mobilisation des services communaux, Rochegude continue de renforcer sa résilience face aux risques majeurs, au service d'une commune toujours plus sûre.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire d'inscription Téléalerte disponible à l'adresse suivante : <https://www.tre.inscription-volontaire.com/rochegude/index.php>

RADAR PÉDAGOGIQUE

Un outil de prévention et de vigilance

Une commune engagée pour la sécurité routière

Depuis maintenant deux ans, vous avez sans doute aperçu, à différents endroits de la commune, le radar pédagogique mobile mis en place par la municipalité.

Ce dispositif, entièrement autonome grâce à l'énergie solaire, remplit une double mission :

- Préventive, en informant en temps réel les usagers de la route de leur vitesse,
- Statistique, en collectant des données précieuses : nombre de véhicules, vitesses moyennes, vitesses maximales, sens de circulation...

Ces informations permettent à la commune d'analyser objectivement les comportements routiers et d'adapter, si nécessaire, ses aménagements ou ses demandes de renfort auprès des forces de l'ordre.

Des excès de vitesse alarmants

Ce radar pédagogique, capable de mesurer la vitesse dans les deux sens de circulation, a malheureusement enregistré des records de vitesse particulièrement inquiétants :

- 162 km/h sur la route d'Orange, à proximité de l'abribus
- 192 km/h sur la route de Suze-la-Rousse, au niveau de la zone d'activité économique

Face à ces excès graves et totalement inacceptables, la municipalité transmet systématiquement les données à la gendarmerie, sollicitant ainsi une vigilance accrue et des contrôles ciblés.

Il ne s'agit plus ici d'incivilités, mais bien d'infractions pénales lourdes, dont les conséquences peuvent être dramatiques.



Une réglementation claire pour tous

Pour rappel, la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal, sauf indication contraire par signalisation.

Cette limitation s'applique à tous les véhicules motorisés, y compris les trottinettes électriques.

Une gestion responsable au service de la collectivité

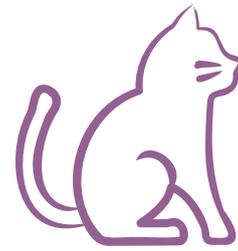
Par l'installation de ce radar et la lecture attentive des données collectées, l'équipe municipale agit de manière proactive, responsable et rigoureuse, avec un seul objectif : Garantir la sécurité de tous, en particulier des piétons et des usagers vulnérables.

VIVRE EN BON VOISINAGE

Mieux vivre avec nos animaux

Une commune mobilisée pour un cadre de vie harmonieux

Pour préserver le bien vivre ensemble, chacun se doit de respecter le mode de vie des autres, faire preuve de tolérance, et surtout adopter des comportements responsables dans l'espace public. Face aux incivilités récurrentes liées aux animaux domestiques, la municipalité agit activement, tout en rappelant que l'espace public appartient à tous... donc aussi à vous !



Chats : identification, vigilance... et stérilisation

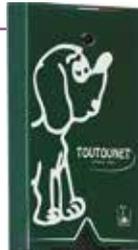
L'identification des chats est obligatoire, car elle permet de retrouver plus facilement leur propriétaire en cas de fugue ou d'accident. Un chat non identifié est considéré comme errant.

Déjections canines : une question de respect et d'hygiène

À Rochegude, comme partout ailleurs, les déjections canines sur les trottoirs, les espaces publics et les aires de jeux sont interdites.

Le ramassage par le propriétaire ou le détenteur de l'animal est obligatoire : un geste simple et citoyen pour préserver la propreté de notre village.

La municipalité mobilise régulièrement son personnel pour entretenir les espaces publics, mais chacun doit participer à l'effort collectif. Une commune propre, c'est l'affaire de tous.



Pour rappel :

Les chiens ne sont pas autorisés sur l'aire de loisirs, le jardin du Kaki, ni sur les aires de jeux pour enfants.

Nuisances sonores : les aboiements aussi doivent être régulés

Les aboiements font partie du comportement naturel du chien, mais ils ne doivent pas perturber de façon excessive le voisinage, de jour comme de nuit.

La commune appelle à la responsabilité des propriétaires : **il vous appartient de veiller à ce que votre chien n'aboie pas de manière répétée et prolongée.** Un comportement négligé peut rapidement créer des tensions de voisinage.



Campagne de stérilisation : une action municipale concrète

En 2024, la commune, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, a mené deux campagnes de stérilisation des chats errants sur le territoire.

Déjà 30 chats ont été pris en charge et stérilisés.

Cette initiative sera reconduite autant que nécessaire, avec pour objectif de réguler la population féline errante et limiter les nuisances.

Il est formellement interdit d'ouvrir les cages de capture ou de nourrir les chats errants, ce qui compromettrait l'efficacité de ces opérations.

Animaux errants : ce que dit la réglementation

Devant l'augmentation du nombre de chiens - et surtout de chats - errants, la commune rappelle les règles en vigueur, est considéré comme en état de divagation :

- Tout chat non identifié se trouvant à plus de 200 mètres de toute habitation ou à plus de 1 km de son domicile
- Tout chien à plus de 100 mètres de son maître

Les animaux errants sont pris en charge par la municipalité en partenariat avec le SIFA (Syndicat Intercommunal de Fourrière Animalière).

Si votre animal non identifié est capturé, il pourra être récupéré à la fourrière après règlement des frais d'intervention, voire d'une amende.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une mobilisation collective, un engagement communal fort

Face à la menace croissante que représente le frelon asiatique, tant pour la biodiversité que pour la sécurité des habitants, la municipalité de Rochebrousse a décidé d'agir de manière préventive et concrète.

Une distribution gratuite de pièges, initiée par la commune

Dans le but de limiter la prolifération de ce prédateur redoutable, la commune a fait l'acquisition de **500 pièges à frelons asiatiques, mis gratuitement à la disposition des habitants.**

Chaque foyer peut retirer un piège en mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Des explications claires sur l'installation et l'utilisation du dispositif sont fournies, afin de garantir une action efficace dès la fin de l'hiver.

Cette initiative municipale, entièrement financée par la commune, traduit la volonté de protéger activement notre territoire et d'impliquer les citoyens dans une démarche de vigilance collective.



Comment signaler un nid de frelons ?

- 1) Rendez-vous sur le site : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>
- 2) Créez un compte (si ce n'est pas déjà fait)
- 3) Déclarez en ligne la présence du nid

Un professionnel agréé vous contactera pour organiser la destruction rapide et sécurisée du nid.

Frelon asiatique



Taille : de 2 à 3 cm

Tête : noire et visage orangé

Thorax : noir

Pattes : extrémités jaunes

Abdomen : noir avec une large bande orangée

Frelon européen



Taille : jusqu'à 4 cm

Tête : rousse et visage jaune

Thorax : noir et roux

Pattes : rousses

Abdomen : jaune avec des dessins noirs

Une prise en charge totale de la destruction des nids

En complément de l'action communale, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Drôme, s'est engagée depuis juin dernier à prendre en charge financièrement la destruction des nids.

Le coût d'intervention, d'un montant de 179 €, est entièrement couvert :

- 20 € par le Département,
- Le solde par la Communauté de Communes.

Résultat : aucun frais à votre charge si vous signalez un nid.

Ensemble, éradiquons ce fléau

Grâce à l'engagement conjugué de la commune, de la Communauté de Communes, du Département et des citoyens, la lutte contre le frelon asiatique devient un exemple concret de solidarité et d'action territoriale au service de la santé publique et de l'environnement. La municipalité remercie chaleureusement tous les habitants qui participent à cette action collective.



ACTION SOCIALE

Un engagement concret de la municipalité

Mise en place d'un partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon pour le microcrédit social

Depuis octobre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rochemore, fidèle à sa mission de solidarité, a mis en œuvre un partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon afin de **proposer une offre de microcrédit social** destinée aux habitants de la commune.

Ce dispositif, fruit d'un travail approfondi et concerté des élus et agents du CCAS, permet de **soutenir les personnes en difficulté financière ponctuelle** qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Il s'adresse :

- Aux retraités à faibles ressources,
- Aux allocataires de prestations sociales,
- Aux salariés ou fonctionnaires confrontés à un accident de parcours,
- Aux personnes en situation d'exclusion bancaire ou fichées à la Banque de France.

Le prêt accordé peut aller de 300 € à 5 000 €, afin de financer des projets essentiels du quotidien (réparations de véhicule, soins de santé, frais liés à un déménagement, formation professionnelle, etc.) et permettre aux bénéficiaires de retrouver une stabilité dans leur parcours de vie.



Le rôle du CCAS est central :

Il reçoit les demandes, oriente, vérifie les critères d'éligibilité et accompagne les usagers dans la constitution du dossier, en lien avec le Crédit Municipal qui statue ensuite sur l'octroi du prêt.

Colis des aînés : tradition, solidarité et qualité

Chaque fin d'année, le CCAS a le plaisir d'offrir aux aînés un colis garni de produits régionaux de qualité, sélectionnés avec soin pour satisfaire les goûts du plus grand nombre.

Dans un souci d'équité et afin d'assurer la pérennité de cette action, le Conseil d'Administration du CCAS a voté le 24 octobre 2022 une évolution progressive de l'âge minimal pour en bénéficier :

L'âge est désormais rehaussé d'un an chaque année, jusqu'à atteindre 70 ans en 2028.

- **En 2023**, les bénéficiaires devaient avoir 67 ans (soit 102 couples et 132 personnes seules).
- **En 2025**, il faudra avoir 68 ans, et ainsi de suite...

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire directement en mairie ou seront automatiquement pris en compte lors de leur inscription sur les listes électorales.



Important

Les personnes qui ne viendraient pas retirer leur colis seront automatiquement radiées du fichier pour les années suivantes, sauf en cas de justificatif.



À travers ces actions, la municipalité affirme son engagement constant envers les plus fragiles, avec humanité, responsabilité et pragmatisme. Le CCAS, appuyé par les élus, reste un acteur de proximité essentiel au service de toutes les générations.

DÉCHETS

Tri des déchets

Une gestion optimisée au service de l'environnement et des habitants, compétence de la communauté de communes.

Les conteneurs d'ordures ménagères (bacs noirs) sont exclusivement destinés aux déchets non recyclables :

- Restes alimentaires,
- Déchets d'hygiène,
- Petits objets en plastique non recyclable, etc.

Pour les déchets recyclables, des sacs jaunes sont mis gratuitement à disposition en mairie depuis avril, dans le cadre d'une collecte en porte à porte, facilitée et plus accessible à tous.

Les points de tri sélectif ont été supprimés, à l'exception de celui de l'avenue du Comtat Venaissin, qui a été consolidé et sécurisé

avec l'ajout d'un conteneur dédié aux gros cartons, le tout placé sous vidéoprotection, afin d'en garantir la propreté et l'utilisation conforme.

Pour les déchets de cuisine et de jardin, la municipalité encourage **le compostage individuel, solution écologique et pratique à l'échelle du foyer.**

Les autres types de déchets (déchets verts, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets de soins, etc.) doivent être apportés volontairement en déchetterie.

Afin d'assurer une gestion rigoureuse et personnalisée, un suivi des bénéficiaires de sacs jaunes et de la délivrance des cartes d'accès en déchetterie est assuré par les services municipaux.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Une commune mobilisée pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

La lutte contre les dépôts sauvages est une priorité de la municipalité, qui agit avec détermination pour préserver la propreté des espaces publics, protéger l'environnement et garantir le respect des règles élémentaires de la vie en société.

Rappel : tout dépôt sauvage d'ordures - qu'il soit effectué sur un terrain public ou privé - est strictement interdit.

L'élimination des déchets doit obligatoirement s'effectuer via les filières autorisées : collecte en porte-à-porte, compostage domestique, déchetterie ou collecte spécifique selon la nature du déchet.

Une mobilisation constante des services communaux

Malgré les nombreuses campagnes d'information, les agents municipaux sont encore trop souvent contraints d'intervenir pour nettoyer et enlever des dépôts sauvages.

Cette tâche chronophage mobilise des moyens humains et financiers qui pourraient être mieux employés au service de la collectivité.

Un dispositif dissuasif mis en place par la commune

Afin de répondre à ces incivilités croissantes, la commune a instauré un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages pouvant aller jusqu'à 1 500 €, conformément à la réglementation et aux délibérations en vigueur.



Depuis la mise en œuvre du principe « pollueur-payeur », 9 procès-verbaux ont été dressés, dont 5 avec une amende supérieure à 1 000 €.

Ces montants sont exécutoires sans possibilité d'échappatoire : la Direction des Finances publiques peut procéder, en cas de non-paiement, à un prélèvement direct sur les revenus des contrevenants.

Sanctions pénales renforcées

En complément du tarif d'enlèvement, le Code pénal prévoit une contravention de 5^e classe (jusqu'à 1 500 €) pour tout dépôt, abandon ou jet de déchets en dehors des emplacements prévus, notamment lorsqu'un véhicule est utilisé pour le transport.



Le temps de la pédagogie est dépassé

Après de nombreuses années d'efforts de sensibilisation à l'échelle nationale comme locale, il n'est plus acceptable que de tels comportements perdurent.

Ils constituent un manquement grave aux règles élémentaires du vivre-ensemble, et engagent la responsabilité individuelle de chacun.

Par sa fermeté et sa cohérence, la commune de Rochemore affirme une nouvelle fois sa volonté de défendre un cadre de vie propre, sain et respecté par tous.

L'équipe municipale remercie la grande majorité des citoyens qui, par leur civisme quotidien, contribuent à faire de notre commune un territoire exemplaire.

MISE À L'HONNEUR D'UN MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE : M. Rodolph COUSTON

Extrait du discours de M. le Maire : 16 juillet 2023



« C'est un réel honneur pour une commune que d'avoir parmi ses habitants le lauréat d'une si prestigieuse compétition, celle des Meilleurs Ouvriers de France. Cette réussite est le fruit d'un parcours d'exception auquel s'attache les valeurs du travail et de l'excellence.

C'est une grande joie et surtout une immense fierté pour notre petite commune rurale d'honorer M. Rodolph COUSTON consacré l'un des Meilleurs Ouvriers de France dans la catégorie « Boulangerie ».

Cette joie, cette fierté n'égalent sans doute pas celles de la famille, tant son entourage connaît l'investissement et le travail exigés par ce concours.

Cette joie, cette fierté n'égalent sans doute pas celles des employeurs et professionnels qui ont accompagné Rodolph pendant plusieurs années pour arriver à ce brillant résultat.

Le chemin de l'excellence est long et difficile, mais il est possible, Rodolph en est la preuve.

Cher Rodolph, tu es désormais l'un des ambassadeurs de la tradition française, reconnue dans le monde entier, et tu t'inscris également dans l'avenir, pour montrer aux plus jeunes la valeur travail, la ténacité, la volonté de réussir et l'excellence.

Oui, ce chemin montre la voie de l'avenir auquel il est permis d'avoir confiance, dans un contexte d'économie mondialisée en crise où aucune machine ne possède l'audace et la créativité que les Meilleurs Ouvriers de France savent déployer.

Oui, ce chemin montre la voie de l'avenir à une frange de notre jeunesse qui a parfois trébuché sur le parcours éducatif et à qui il manque aujourd'hui quelques repères.

À l'heure où il est légitime de s'interroger face à la déferlante du numérique et de l'intelligence artificielle qui redistribuent les cartes du marché du travail et de l'artisanat, ton parcours suscite l'espoir de la jeune génération.

La voie de l'enseignement professionnel est une alternative à la

sélectivité qui pèse à la fois sur les parcours académiques et sur l'accès à l'emploi. Comme moi, vous avez entendu ici ou là que le niveau de connaissance des jeunes générations baisse, que leur motivation au travail serait moindre.

Vrai ou faux, cela ne nous exonère pas de l'exigence qui incombe à toute société de miser sur ses jeunes. Et justement, il y a des familles qui confortent leurs enfants dans leur choix d'orientation professionnelle, des lycées qui les accompagnent dans l'obtention d'un diplôme qui consacre l'apprentissage d'un savoir-faire, des employeurs qui font le pari d'embaucher, de former et d'encourager des jeunes.

Notre municipalité prend sa part dans ce chemin de la transmission, en favorisant quand elle le peut le maintien des artisans sur notre territoire.

Cher Rodolph, tu es devenu un maillon de cette chaîne de transmission et un exemple pour nous tous.

Tu peux arborer ce col tricolore avec autant de fierté que celle que nous te témoignons aujourd'hui. Rochebelle est fière de compter dans ses rangs un meilleur ouvrier du savoir-faire français qui a su allier tradition et modernité avec virtuosité. C'est la passion de ton métier qui t'a porté et cette passion ne faiblira pas car je sais que tu n'auras de cesse de la transmettre, à ton tour, à celles et ceux qui te suivront.

À une époque où l'on recherche plus facilement un salaire qu'un métier, je finirai par une citation de John RUSKIN écrivain, poète, et artiste britannique, « La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il vous permet de gagner, mais ce qu'il vous permet de devenir. ».

Mon cher Rodolph, tu portes au plus haut niveau l'excellence française et les valeurs des artisans en général au point d'en devenir un artiste, tu portes haut les couleurs de la Drôme Provençale et tu as mis dans la lumière notre modeste village de Rochebelle. Aussi, au nom de la municipalité je te remets cette médaille et te fais citoyen d'honneur de Rochebelle. »

MARCHÉS NOCTURNES D'ÉTÉ ET DE NOËL

De belles réussites collectives

Sous l'impulsion de Gaëlle, soutenue par plusieurs élus particulièrement investis, **les éditions 2024 et 2025 des marchés nocturnes de Rochegude ont une nouvelle fois rencontré un franc succès.**

Grâce à une organisation rigoureuse et au dévouement de toute l'équipe municipale, une quarantaine d'exposants ont répondu présents pour proposer au public leurs créations artisanales, produits locaux, spécialités gourmandes et objets originaux. Cette diversité d'offres, conjuguée à une ambiance conviviale, a une fois de plus séduit les Rochegudiens, visiteurs et touristes de passage.

Gaëlle et toute son équipe méritent nos plus vives félicitations pour la réussite de ces événements, devenus des moments forts de l'année, qui contribuent activement au dynamisme local et au rayonnement de notre commune.



UN HOMMAGE CHARGÉ D'ÉMOTIONS

Dépôt de gerbe et ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe

Depuis le 11 novembre 1923, la flamme du Soldat Inconnu brûle sous l'Arc de Triomphe, symbole éternel du sacrifice de ceux qui ont donné leur vie pour la France. Chaque soir, à 18h30, elle est ravivée lors d'une cérémonie solennelle, perpétuant un devoir de mémoire fondamental.

Le dépôt de gerbe et le ravivage de la flamme s'inscrivent dans cette tradition ininterrompue depuis un siècle. Ce rituel, institué par André Maginot, alors ministre de la Guerre, constitue un moment fort du souvenir national, rassemblant élus, représentants de l'État, anciens combattants, et citoyens.

Le 19 novembre dernier, dans le cadre du Congrès des Maires à Paris, en tant que vice-président des maires de la Drôme, j'ai eu l'honneur de représenter M. Nicolas DARAGON, président des maires de la Drôme, alors ministre chargé de la Sécurité du quotidien, pour cette cérémonie hautement symbolique.

C'est avec une émotion sincère et une grande humilité que j'ai accompli ce geste, au nom des communes du département et de notre commune en particulier, et plus largement de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour maintenir vivante la mémoire de notre histoire. À travers cet acte, c'est également le dévouement des équipes municipales et de tous ceux qui s'engagent localement pour le devoir de mémoire que j'ai souhaité porter.

Ce moment inoubliable nous rappelle combien la mémoire collective est le ciment de notre société. Transmettre aux générations futures la valeur du sacrifice consenti pour la liberté et la paix fait partie intégrante du rôle des élus locaux, garants de ce lien entre passé, présent et avenir.



COVOIT' EN KAROS AVEC CCDSP

Une solution pratique, écologique et solidaire

Depuis juin 2025, la communauté de communes Drôme Sud Provence a lancé « Covoit' en KAROS avec CCDSP », son **service public de covoiturage pour les trajets du quotidien**. Une solution pratique, écologique et solidaire pour tous vos trajets réguliers.

Le service « Covoit' en KAROS avec CCDSP », opéré par l'application Karos, permet aux passagers de payer **1€ au lieu de 2€ pour les trajets compris entre 2 et 30 km** : le conducteur perçoit 2€ par passager, la collectivité prenant en charge l'euro restant.

Le service est également déployé par les intercommunalités voisines : DRAGA, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Montélimar Agglomération, Ardèche Rhône Coiron.

> Plus de renseignements sur le site Internet de la CCDSP.



MINIBUS

Un engagement concret pour la mobilité locale et le tissu associatif

Le 7 juin 2022, le minibus mutualisé entre les communes de Rochegude, Suze-la-Rousse, Bouchet et Saint-Restitut a été officiellement réceptionné en présence des maires concernés et des partenaires de l'opération. **Ce véhicule de 9 places, fruit d'une collaboration intercommunale exemplaire, est destiné à faciliter le transport des seniors ainsi que les déplacements des associations.**

L'acquisition de ce minibus n'a engendré aucun coût pour les communes, grâce au soutien précieux des annonceurs locaux, qui ont financé le projet par l'achat d'encarts publicitaires. La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires pour leur engagement solidaire. Le règlement d'utilisation du véhicule est disponible en mairie.

Le 4 juillet 2025, **un second minibus a été remis officiellement à Rochegude par M^{me} Patricia PICARD, Conseillère Régionale, au nom de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.** Ce nouveau véhicule, offert dans le cadre du soutien régional à la vie associative, a été confié à M. Joffrey SARRAIRE, président du Football Club Rochegudien. Il est principalement destiné à faciliter les déplacements des équipes sportives lors des compétitions, mais pourra également bénéficier à d'autres associations locales,



comme la Boule Joyeuse Rochegudienne, très active lors des tournois régionaux.

Grâce à ces deux véhicules, la commune de Rochegude affirme pleinement son engagement en faveur de la mobilité partagée et du soutien concret à la vie associative, deux piliers essentiels du lien social et de la vitalité locale.



*L'ensemble du conseil municipal
vous souhaite une très
bonne rentrée !*

